

REGISTRE DU COMMERCE
DECLARATION
D'IMMATRICULATION

(Article 41 du code du commerce)

* * *

**SUCCURSALES OU AGENCES
DE SOCIETES COMMERCIALES
OU DE COMMERCANTS**

(Article 153 du code du commerce)

NOTA

* * *

La présente déclaration doit être rédigée en triple exemplaire, de façon très lisible, dactylographiée et signée par le requérant ou par son mandataire muni d'une procuration qui est conservée par le greffier.

La déclaration doit être accompagnée des pièces justificatives exigées.

Nul assujetti ou société commercial ne peut être immatriculé à titre principal dans plusieurs registres locaux ou dans un même registre local sous plusieurs numéros (Art.39 du code de commerce).

Toute indication inexacte donnée de mauvaise foi en vue de l'immatriculation ou de l'inscription au registre du commerce est punie d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 1000 à 50.000 dirhams ou de l'une de ces deux peines seulement (Art.64 du code de commerce)

N° d'immatriculation.....Nom et prénoms ou raison sociale ou dénomination

Cadre réservé au greffier

Déclaration déposée le.....h.....n°.....au registre chronologique.

La conformité de la déclaration ci-dessus avec les justificatives produite en application des règlements a été vérifiée par le secrétaire-greffier soussigné qui a procédé en conséquence à l'immatriculation demandée laquelle a reçu le numéro..... au registre analytique.

Le secrétaire-greffier

Cadre réservé au registre central

Déclaration d'immatriculation au registre du commerce

* * *

- 1) (Nom commercial, enseigne (1)
 (Raison sociale ou dénomination (2)
- 2) Adresse de l'établissement principal au Maroc
 R.C n°
- 3) Adresse de l'établissement à inscrire
- 4) Origine du fonds (création, achat, donation etc ...)
- 5) Autres mentions à inscrire s'il y a lieu

- 6) Activité effectivement exercée.....
- 7) Date de commencement d'exploitation.....
- 8) Fondateur de pouvoir : nom, prénoms.....
 Date et lieu de naissance nationalité
 Adresse personnelle
 C.I.N n° (3)
- 9) N° et date du dépôt de l'acte portant création de la représentation ou de l'agence commerciale et désignation
 du directeur de la société

* * * * *

Le soussigné (4) adresse personnelle
 qualités.....
 certifié l'exactitude des indications portées sur la présente déclaration d'immatriculation.

Pièces produites

Cadre réservé à la légalisation de signature

Fait en triple exemplaire
 le
Le déclarant

(1) personnes physiques. (2) personnes morales. (3) pour les étrangers résidents au Maroc n° de la carte d'immatriculation, pour les non résidents n° du passeport ou autre pièce d'identité, en indiquant la date et le lieu de délivrance. (4) en cas de mandataire indiquer qualités et adresse personnelle.